

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 02.09/2024

--==--==--

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT TROIS SEPTEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/09/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Freddy SZYMCZAK - Christiane DENORME - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Dominique BUSSIGNIES - Brigitte HARLAUX - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Guy JATIVA qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier LENNE

Absent : Damien DANIS

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : ASRDA 2024 : réorientation vers une subvention AMP (Amende de Police) 2024

Suite à la demande du DEPARTEMENT LE NORD, le Conseil Municipal doit se prononcer sur une ré-orientation de l'ASRDA – Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération – vers une subvention Amende de Police – AMP concernant le projet d'aménagement des 5/4, ce conformément à la délibération en date du 19/04/2024.

Après vote à l'unanimité, le conseil municipal valide cette ré-orientation pour une subvention AMP, sollicitée à hauteur de 28 920 euros. Les travaux seront réalisés prochainement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 30.09.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 27.09.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240923-240927_D1412SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER